

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 20 novembre 2018

Rapport n° 18-06-07

**MARCHÉ N° 2017DSTP03 RELATIF AU SERVICE DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE,
DE LAVAGE DE LA VITRERIE ET DE NETTOYAGE DES RIDEAUX DES BÂTIMENTS
COMMUNAUX : MODIFICATION N° 4 AU LOT N° 1**

Par délibération n° 17-05-25 du 30 juin 2017, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les lots du marché n° 2017DSTP03 relatif au service de prestations de nettoyage, de lavage de la vitrerie et de nettoyage des rideaux des bâtiments communaux comme suit :

- le lot n° 1 (nettoyage des bâtiments communaux) avec la société Clean Service, sise ZI du Vert Galant – 11 rue de la Guivemone à 95310 Saint-Ouen l'Aumône, pour un montant global et forfaitaire annuel de 192 580,86 € HT;
- le lot n° 2 (lavage de la vitrerie des bâtiments communaux) avec la société Clean Service, pour un montant global forfaitaire annuel de 8 280 € HT ;
- le lot n° 3 (nettoyage des rideaux des bâtiments communaux) avec la société Coppa SA, sise 95 avenue du Président Wilson à 93108 Montreuil, pour un montant global forfaitaire annuel de 4 421,58 € HT.

Ce marché est conclu pour une durée ferme de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2017.

Sur la base de la délibération n° 17-08-04 du 21 novembre 2017, une modification n° 1 a été conclue pour les lots n° 1 et n° 2, modifiant les montants annuels comme suit :

Lot n° 1 :

- pour l'année 1 : 216 231,22 € HT (1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018)
- pour l'année 2 : 202 980,06 € HT (1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019)
- pour l'année 3 : 195 054,56 € HT (1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020)

Lot n° 2 : 8 563,75 € HT.

Puis, sur la base de la délibération n° 18-04-03 du 26 juin 2018, une modification n° 2 a été conclue pour le lot n° 1, modifiant les montants annuels comme suit :

- pour l'année 1 : 216 619,72 € HT
- pour l'année 2 : 205 311,06 € HT
- pour l'année 3 : 197 385,56 € HT.

Puis, sur la base de la délibération n° 18-05-11 du 25 septembre 2018, une modification n° 3 a été conclue pour le lot n° 1, modifiant les montants annuels comme suit :

- pour l'année 2 : 205 097,10 € HT
- pour l'année 3 : 197 171,60 € HT

Dans le cadre du lot n° 1, il est décidé de proroger l'utilisation des salles de la Croix Blanche et du Foyer Claire Fontaine jusqu'au 5 juillet 2019, ce qui génère une plus-value de 12 207,82 € HT sur la base du marché initial, modifiant le montant annuel de l'année 2 qui s'élèvera à 217 304,92 € HT. L'année 3 restant inchangée.

Le montant total du marché sur les 3 années sera, de ce fait, porté à 631 096,24 € HT, soit une augmentation de 9,235 %.

Afin d'acter l'ensemble des observations susvisées, il convient d'autoriser Mme le Maire à signer une modification n° 4 au lot n° 1 prenant en compte les nouveaux montants susvisés.

La commission d'appel d'offres réunie le 12 novembre 2018 a émis un avis favorable.

La Commission Travaux et urbanisme (Travaux), réunie le 6 novembre 2018, a émis un avis favorable.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 20 novembre 2018

Délibération n° 18-06-07

**MARCHÉ N° 2017DSTP03 RELATIF AU SERVICE DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE,
DE LAVAGE DE LA VITRERIE ET DE NETTOYAGE DES RIDEAUX DES BÂTIMENTS
COMMUNAUX : MODIFICATION N° 4 AU LOT N° 1**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réglementation relative aux marchés publics constituée de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, notamment son article 139,

Vu la délibération n° 17-05-25 du 30 juin 2017 autorisant le Maire à signer les lots du marché n° 2017DSTP03 relatif au service de prestations de nettoyage, de lavage de la vitrerie et de nettoyage des rideaux des bâtiments communaux,

Vu la délibération n° 17-08-04 du 21 novembre 2017,

Vu la délibération n° 18-04-03 du 26 juin 2018,

Vu la délibération n° 18-05-11 du 25 septembre 2018,

Vu les modifications n° 1, n° 2 et n° 3 au lot n° 1 du marché n° 2017DSTP03 susvisé,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 12 novembre 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux et urbanisme (Travaux) réunie le 6 novembre 2018,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : de conclure avec la société Clean Service, sise Z.I. du vert Galant – 11 rue de la Guivemone à Saint-Ouen l'Aumône (95310), titulaire des lots n° 1 et 2 du marché 2017DSTP03 relatif au service de prestations de nettoyage, de lavage de la vitrerie et de nettoyage des rideaux des bâtiments communaux, une modification n° 4 pour le lot n° 1 prenant en compte une plus-value de 12 207,82 € HT et modifiant le montant annuel de l'année 2 comme suit :

– année 2 : 217 304,92 € HT

et portant ainsi le montant total du marché à 631 096,24 € HT, soit une augmentation de 9,235 % par rapport au montant initial du marché.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer ladite modification n° 4 pour le lot n° 1.

Article 3 : d'assurer le montant de la dépense par prélèvement sur les crédits inscrits au budget communal des exercices en cours et suivants.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Le Maire

Sandra BILLET

Sandra BILLET

**MARCHE 2017DSTP03 RELATIF AU SERVICE DE PRESTATIONS
DE NETTOYAGE, DE LAVAGE DE LA VITRERIE, ET DE
NETTOYAGE DES RIDEAUX DES BÂTIMENTS COMMUNAUX :
MODIFICATION N° 4 AU LOT N° 1**

Entre les soussignés

La commune de Saint-Leu-la-Forêt, représentée par son Maire, Sandra Billet, agissant en vertu de la délibération n° 18-06- en date du 20 novembre 2018,

d'une part,

et

la société Clean Service, sise Z.I. du Vert Galant – 11 rue de la Guivemone à 95310 Saint-Ouen l'Aumône, représenté par son Directeur Général, Manuel Correia,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Par délibération n° 17-05-25, en date du 30 juin 2017, les lots n° 1 (nettoyage des bâtiments communaux) et 2 (lavage de la vitrerie des bâtiments communaux) du marché 2017DSTP03 relatif aux services de prestations de nettoyage, de lavage de la vitrerie et de nettoyage des rideaux ont été attribués à la société Clean Services, sise Z.I. du Vert Galant – 11 rue de la Guivemone à 95310 Saint-Ouen l'Aumône, pour un montant annuel global et forfaitaire de 192 580,86 € HT pour le lot n° 1, et de 8 280 € HT pour le lot n° 2, pour une durée ferme de trois ans.

Par délibération n° 17-08-04, en date du 21 novembre 2017, une modification n° 1 a été conclue pour chacun des deux lots, les montants annuels ont été modifiés comme suit :

Lot 1 :

- Année 1 (1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018) : 216 231,22 € HT
- Année 2 (1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019) : 202 980,06 € HT
- Année 3 (1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020) : 195 054,56 € HT

portant le montant total du marché à 614 265,84 € HT.

Lot 2 : 8 563,75 € HT

Puis, par délibération n° 18-04-03 en date du 26 juin 2018, une modification n° 2 a été conclue pour le lot 1, modifiant les montants annuels comme suit :

- Année 1 : 216 619,72 € HT
- Année 2 : 205 311,06 € HT
- Année 3 : 197 385,56 € HT

et portant le montant total du marché à 619 316,34 € HT.

Puis, par délibération n° 18-05-11 du 25 septembre 2018, une modification n° 3 a été conclue pour le lot n° 1, modifiant les montants annuels comme suit :

- Année 2 : 205 097,10 € HT
- Année 3 : 197 385,56 € HT

L'utilisation des salles de la Croix Blanche et du foyer Claire Fontaine est prorogée jusqu'au 5 juillet 2019, générant une plus-value de 12 207,82 € HT, sur la base du marché initial.

Article 1 - Objet de la modification

La présente modification a pour objet de prendre en compte, la modification précitée pour le lot n° 1, modifiant le montant annuel de l'année 2 à 217 304,92 € HT, et ramenant le montant total du marché à 631 096,24 € HT, soit une augmentation d'environ 9,235 % par rapport au montant initial du marché.

Article 2- Conditions générales

Toutes les clauses du marché initial non contraires aux présentes dispositions demeurent en vigueur.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le

Pour la société Clean Service
Le Directeur Général

Pour la commune
Le maire

Manuel Correia

Sandra Billet